



Association loi 1901 - Journal Officiel 21.12.02
à l'Agora, 3 place du marché, 69009 LYON
Numéro SIRET 880 360 490 00028
contact@appor.org

Charte de l'APPOR

CADRE GENERAL :

L'APPOR est une association de prévention en orthophonie à but non lucratif.

Les interventions des orthophonistes mandatés par l'APPOR ont un but d'**information et de prévention** dans le **champ de compétences de l'orthophonie**.

L'APPOR se réserve le droit de **choisir les orthophonistes** qu'elle mandate pour une action parmi ses adhérents. Dans la mesure du possible, les orthophonistes interviendront en **binôme**.

Les orthophonistes **participant à des actions** de prévention de l'APPOR doivent **avoir adhéré** à l'APPOR et être à jour de leur cotisation.

Les orthophonistes s'interdisent toute démarche qui pourrait être de nature à considérer le public comme des patients potentiels pour leurs activités professionnelles : ils s'interdisent de communiquer toute information qui s'apparente à de la publicité (ex. : adresse des lieux d'exercices, carte professionnelle...).

La plupart des interventions sont indemnisées. L'**indemnité des orthophonistes** dépend de la convention signée entre l'APPOR et la structure concernée.

Quelques actions sont bénévoles et n'appellent pas à une indemnisation.

Tout orthophoniste exerçant dans le **secteur géographique** de l'action et souhaitant y participer peut se joindre au projet sous réserve d'avoir adhéré à l'association.

UTILISATION DES SUPPORTS DE L'APPOR

Pour les orthophonistes adhérents à l'APPOR :

- L'APPOR apporte son soutien à ses adhérents dans la réalisation des documents et des interventions.

- En soutien aux interventions, les orthophonistes adhérents peuvent utiliser le **matériel physique** de l'association disponible sur demande : vidéoprojecteur, boîtes de matériel : livres, jeux, supports...
- Les **ressources du Drive** sont également mises à disposition des adhérents : dossiers thématiques, articles, vidéos, trames et diaporamas déjà faits, programmes d'actions déjà réalisées
- Dans le cas d'une **création de support** (nouveau diaporama, nouveau flyer, nouvelle trame, nouveau questionnaire...), il est demandé de :
 - mettre le **logo de l'APPOR**
 - insérer la **diapositive “Licence Creative Commons** : attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification” (cf page suivante)
 - utiliser exclusivement des **images ou vidéos libres de droit** ou pour lesquelles on a obtenu une autorisation de diffusion (droit à l'image)
 - **faire valider le contenu** de leurs supports par un membre du conseil d'administration avant toute diffusion.
- Les documents créés par les membres de l'APPOR dans le cadre d'actions de prévention **sont la propriété de l'APPOR**. Les orthophonistes s'engagent à ne pas les réutiliser en leur nom propre.
- Considérant que le travail effectué pour créer les diaporamas et autres supports est un travail collectif et associatif, l'APPOR ne transmet pas ses supports à des orthophonistes (ou non orthophonistes) pour leur propre compte. Elle les transmet **si l'orthophoniste adhère à l'APPOR, à ses principes et sa charte, et réside ou exerce dans le Rhône**.

Conditions de partage des supports avec les participants :

- Sont appelés « participants » les structures ayant signé un devis avec l'APPOR, et les personnes, professionnels ou non, ayant assisté à une intervention de l'APPOR.
- L'APPOR peut transmettre aux participants des supports pour rappel ou approfondissement des questions abordées lors de l'intervention.
- Ces supports doivent :
 - être en pdf (**non modifiable**)
 - comporter le **logo de l'APPOR**
 - garantir l'anonymisation des **données personnelles** lorsqu'il y en a (vidéo d'enfants, photos) (modification ou suppression de certaines diapositives)
- Le support transmis peut également être différent : support visuel reprenant les éléments principaux, bibliographie, sites internet conseillés...
- Cela s'applique aux documents que l'APPOR transmet aux orthophonistes extérieures à l'APPOR, s'ils sont utilisés en l'état (notamment les autres associations de prévention en orthophonie de France).

Pour les orthophonistes adhérentes à une association de prévention en dehors du Rhône

En dehors du Rhône, l'APPOR ne transmet ses supports qu'aux autres associations de prévention en orthophonie (ou personnes adhérentes de ces associations).

- Que ces supports soient utilisés en l'état ou modifiés, il est demandé de conserver le **logo de l'APPOR** et/ou de **citer l'APPOR dans les sources**.

- Pour les documents **transmis aux participants**, la charte de l'APPOR (cf paragraphe précédent) s'applique : pdf, logo, licence, anonymisation.

A :

Le :

Signature :

Diapositive à insérer dans nos diaporamas

(NB : l'icône “ne pas modifier” ne s'applique pas pour les autres associations de prévention en orthophonie)

Conditions de reproduction



Cette œuvre est mise à disposition sous licence Creative Commons :

Vous avez le droit de la montrer, de la copier et de la partager,

à condition de :

- l'attribuer à l'APPOR (citer l'APPOR comme auteur)
- ne pas en faire une utilisation commerciale (le diaporama ne peut pas être vendu)
- ne pas la modifier

Pour voir une copie de cette licence, visitez <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

